

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET MADAME CHLOE THOMAS POUR L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE SUR L'EQUILIBRE ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA "SEMAINE ZEN"

DÉCISION N° DM-24-021 EN DATE DU 24 JANVIER 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

**CONSIDÉRANT** la proposition faite par Madame Chloé THOMAS, domiciliée 14 rue Aubert 94300 Vincennes, d'organiser, à titre gratuit, une conférence sur l'équilibre alimentaire, le vendredi 9 février 2024 à 10h30, à l'attention des seniors vincennois dans le cadre de la « Semaine Zen » ;

## DÉCIDE

**DE SIGNER** une convention, avec Madame Chloé THOMAS, pour l'organisation d'une conférence sur l'équilibre alimentaire, le vendredi 9 février 2024 à 10h30, à l'attention des seniors vincennois dans le cadre de la « Semaine Zen ».

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors

Signé

**Céline MARTIN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240124-Imc1H11573H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/01/2024

Date de Publication : 24/01/2024